



Garde alternée et changement d'école

Par **T02L62**, le **30/11/2021** à **15:52**

Bonjour,rnrnSéparé depuis 2017 avec jugement mon ex a la garde la semaine, de notre fille, et moi tous les week-end. Depuis 2017 nous nous entendions très bien sur les différents choix pour notre fille (modification de mode de garde, vacances, nourrice, activités et éducation) mais depuis 1 mois mon ex à rencontré quelqu'un et décide de changer notre fille d'école, de déménager et ne paye pu la nourrice. Depuis juillet 2021, elle enchaîne les arrêts de travaux pour dépression et donc me demande de faire des courses et de payer la nourrice car elle n'y arrive plus (que j'ai fait mes avec des documents signé s de sa part et de la nourrice). Je lui ai proposé de multiples solutions qu'elle refuse :rn- reprise de son appartement avec inversion de garde afin que notre fille garde son école actuelle et ses repères,rn- une garde alternée pour réduire ses coûts,rn- amener et ramener notre fille de son nouveau domicile à son école actuelle.rnrnAujourd'hui je souhaite faire une demande de garde alternée et que ma fille garde son école actuelle avec ces habitudes. De plus, dans son nouveau logement, ma fille n'aurait plus sa propre chambre et devrait la partager avec un garçon. Cela est'il légal ? Après des renseignements aux droits familiaux dans ma ville on me dit que je n'y aurais pas forcément le droit. Pouvez-vous m'aider ? Je ne comprends pas que si elle n'arrive plus à subvenir au besoin de notre fille, je n'aurais pas la chance de l'avoir en garde alternée ?rnrnMerci et vordialement.

Par **Tisuisse**, le **01/12/2021** à **08:05**

Bonjour,rnrnVous faites une requête auprès du JAF pour demander, non pas la garde alternée, mais la garde exclusive de votre fille ainsi elle gardera son école, ses copains et copines, ses activités extra-scolaires, bref, ses repères. De ce fait, vous aurez votre fille toute la semaine + 1 week-end sur 2 et la motié des vacances scolaires, sa maman l'aura les autres

jours.
En ce qui concerne le partage de la chambre avec un garçon quand votre fille est chez sa mère, tout dépend de l'âge de chacun des enfants. Petits, c'est acceptable mais à la puberté de l'un ou de l'autre, il faudra envisager des solutions un lieu affecté à chacun.

Par **T02L62**, le **01/12/2021** à **09:41**

Bonjour,
Cela ne risque pas de perturber ma fille le faite de réduire les périodes avec sa mère ?
Surtout que le temps de passer devant la JAF, mon ex aura déménagée et donc ma fille sera dans une autre école.
De plus lors de mon rendez-vous avec une avocate à la maison du droit, elle me disait que je n'aurais pas la garde vue que ma fille n'est pas vraiment en danger et que mon ex a le droit de refaire sa vie.